

Suivi quantitatif des surfaces agricoles dans le canton de Fribourg

Définitions

- > **Surface agricole** : elle comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe (pâturages, y compris alpages) et les cultures permanentes (vignes, vergers).
- > **Surface agricole utile** : elle comprend les surfaces exploitées à l'année, soit les terres arables, les surfaces toujours en herbe (sans les alpages) et les cultures permanentes. La Singine est le district dont la surface agricole utile totale est la plus élevée avec 13'598 ha en 1999.
- > **Les meilleures terres agricoles** : elles constituent l'ensemble des surfaces agricoles utiles présentant les meilleures conditions pour l'agriculture désignées par le canton de Fribourg. La Broye est le district dont le quota de meilleures terres à préserver est le plus élevé avec 9'012 ha en 2002.
- > **Surface d'assolement (SDA)** : les SDA constituent l'ensemble des surfaces agricoles utiles présentant les meilleures conditions pour la production céréalière. D'un point de vue agronomique, les SDA sont la partie la plus précieuse des terres cultivables du pays. Elles sont limitées en fonction des conditions climatiques, des caractéristiques du sol et de la configuration du terrain.

Objectif principal

Protéger les meilleures terres agricoles afin de garantir l'approvisionnement alimentaire, en général et en temps de crise (concept d'auto-alimentation).
Protection quantitative

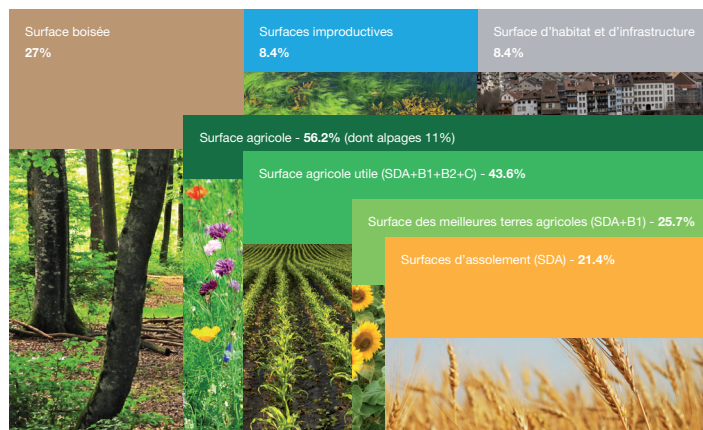
Autres objectifs

Préserver la fertilité des sols (protection qualitative)
Maintenir des espaces verts entre les constructions
Potentiel de régénération / entretien du paysage

Principes de protection

- > Limiter les mises en zone à bâtir (principe général de densification) et éviter les mises en zone à bâtir de terrains agricoles classés en SDA ou en catégorie B1
- > Pas de nouvelle emprise sur les meilleures terres agricoles si d'autres secteurs voisins des zones à bâtir sont classés dans des catégories inférieures
- > Réduction des quotas des SDA envisageable pour étendre le périmètre des zones à bâtir situées dans les centres cantonaux, régionaux et intercommunaux
- > Réduction des quotas des SDA envisageable dans les zones d'activités d'importance cantonale et dans les secteurs stratégiques

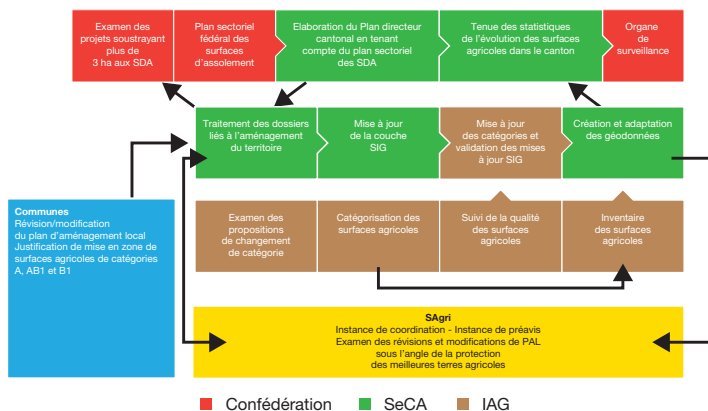
Surface totale du canton de Fribourg 167'084 ha - 100%



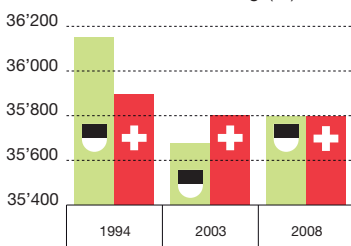
B1 : la particularité fribourgeoise

Le canton de Fribourg va au-delà des exigences fédérales en matière de préservation des meilleures terres agricoles, puisqu'il prend des mesures pour préserver non seulement les SDA, mais aussi les surfaces agricoles classées en catégorie B1 de l'inventaire cantonal. Les surfaces de catégorie B1 jouissent donc d'une attention équivalente à celle des SDA, avec toutes les restrictions que ce statut implique en matière d'aménagement du territoire.

Traitement des données liées au suivi quantitatif des surfaces agricoles dans le canton de Fribourg



SDA dans le canton de Fribourg (ha)



■ Surface d'assolement hors zone à bâtir (ha)
■ Surface d'assolement minimale demandée par la Confédération (ha)

Catégories des aptitudes agricoles

Très bonne aptitude
A-SDA
AB1-SDA
B1
B2
C
Moins bonne aptitude

